



Le Centre Hospitalier Le Vinatier

ADOPTION UNANIME DU PROJET MEDICAL 2019 – 2023 **« Un projet médical pour engager l’avenir »**

Le Directoire du Centre hospitalier puis sa Commission médicale d’établissement viennent successivement d’adopter à l’unanimité un nouveau projet médical pour la période 2019 – 2023.

Il est ainsi mis un terme à une situation singulière d’absence de projet médical depuis presque 15 ans.

Son adoption parachève un processus d’élaboration partagé, consensus d’autant plus nécessaire que l’établissement doit faire face à une situation financière devenue sensible, et qu’il doit repenser son offre de soins et de services, à ses différentes échelles de responsabilité, dans un environnement en tous points en mutations.

C’est pourquoi, en référence à douze grands principes, fondateurs de cette transformation raisonnée mais ambitieuse, le projet médical et d’offre de soins décrit notamment :

- Les missions du secteur rénové, dans le cadre polaire et institutionnel ; de façon à optimiser la lisibilité des soins et leur accessibilité, puis la continuité des parcours territoriaux de proximité et de recours. A ce titre, l’établissement a décidé de mettre en œuvre dès 2019, une plateforme téléphonique d’accueil des demandes et d’orientation au sein de l’offre de soins, avec traçabilité systématique de la prise en charge et de ses critères mesurés de qualité.
- En adéquation avec la dynamique de la Communauté psychiatrique du territoire Rhône – Métropole et du Projet territorial de santé mentale, et en cohérence avec le double objectif du rétablissement des personnes et de leur inclusion sociale, le recentrage de l’offre de soins sur son axe sanitaire et la priorité donnée à la structuration des processus de partenariat ; en particulier dans le cadre des nouvelles politiques du logement mais aussi de l’emploi.
- Au titre également du virage inclusif, la focalisation de l’ensemble des soins sur la personne et ses besoins, dans le respect de ses choix et en relation étroite avec ses aidants ; impliquant une forte mobilité des équipes territoriales de la psychiatrie des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées, en priorité vers leur domicile.
- Le développement de soins psychiatriques modernes et diversifiés car répondant aux besoins des personnes, validés par les données actuelles de la science médicale et soumis au principe d’évaluation, notamment de leur pertinence et de leur qualité.
- Le déploiement généralisé, autant que nécessaire, des soins de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive, ainsi que l’appropriation du champ du neurodéveloppement.
- La priorité accordée à la prévention, par priorité du suicide et de la récurrence suicidaire d’une part ; d’autre part par la généralisation à tous les secteurs d’une organisation de dépistage précoce et de prise en charge de proximité des psychoses émergentes, en appui sur un fort recours expertal.
- La structuration de filières majeures d’offre de soins, irriguant l’établissement de façon homogène et continue, depuis les centres experts jusqu’aux dispositifs intersectoriels et de proximité.

- L'affirmation de la double ambition du CH Le Vinatier : Etablissement psychiatrique de référence de son territoire, au service de la population de la métropole lyonnaise et des autres collectivités de son aire de recrutement ; Etablissement d'expertise et de recours, au double plan inter régional et national, adossé à sa valence universitaire, en synergie avec les Hospices civils de Lyon et les centres de recherche de l'écosystème de santé lyonnais, comme avec les autres CHU et principaux CHS de sa zone d'attraction.
- L'engagement actif à ce titre dans la priorité à la recherche et à l'innovation, notamment dans les deux champs de la clinique, puis des soins infirmiers.

Le projet médical du CH le Vinatier est accessible sur le site du Centre Hospitalier Le Vinatier : www.ch-le-vinatier.fr/